

Recommandations pour améliorer le Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal

Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique à propos du projet de *Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle* de la Ville de Montréal



Déposé en novembre 2018
Par Moelle épinière et motricité Québec

Mise en contexte

Pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite, l'accessibilité est un facteur premier d'autonomie, d'inclusion et de participation sociale. En effet, sans l'application des principes de l'accessibilité, il devient difficile, voire impossible pour ces personnes d'accéder à un bâtiment de services (dentiste, notaire, clinique d'impôts, etc.), à un commerce de proximité, à des installations municipales, de s'y déplacer convenablement ainsi que d'utiliser pleinement l'ensemble des services offerts à la population.

Entrée en vigueur en 2011, la politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal avait justement pour mandat de faire de la ville un environnement universellement accessible. Afin de réaliser cet objectif, la Ville s'est engagée à prendre des mesures concrètes afin d'améliorer quatre axes de l'accessibilité : l'accessibilité architecturale, les programmes et services, les communications, ainsi que la sensibilisation et la formation des employés municipaux.

Tel qu'exigé et afin d'être un leader en matière d'accessibilité, la Ville de Montréal se dotera d'un *Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle*. Nous tenons d'ailleurs à saluer la décision de la ville de sonder la population et les organisations afin de mieux répondre aux besoins réels des personnes handicapées de Montréal. C'est dans cette optique que nous avons parcouru la version préliminaire du plan d'action qui propose 13 objectifs autour des quatre axes et des propositions d'actions pour les atteindre.

La consultation en lien avec l'élaboration du *Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle* est pour nous l'occasion de partager nos principales préoccupations et recommandations afin de permettre aux personnes ayant une lésion médullaire, et plus largement à l'ensemble des personnes ayant un handicap, de bénéficier des mêmes droits que le reste de la population.

Rappelons que le déploiement de l'accessibilité universelle a un impact certain sur la qualité de vie des personnes que nous représentons, mais aussi sur l'ensemble des Québécois. En effet, les personnes handicapées sont des révélateurs des besoins ressentis par l'ensemble de la population. Lorsque nous rendons un environnement universellement accessible, par exemple, cela permet non seulement aux personnes ayant un handicap de l'utiliser comme tous les citoyens, mais cela procure également une plus-value pour l'ensemble des personnes : pensons aux gens âgés en perte de mobilité, aux parents avec des enfants en poussette, etc.

Or, pour les personnes ayant une déficience motrice, notamment les personnes ayant une lésion à la moelle épinière, d'importants défis architecturaux freinent leur intégration sociale et professionnelle. Parmi les multiples enjeux auxquels sont confrontés nos membres, nous nous sommes concentrés, dans ce mémoire, à la réalité de l'axe d'intervention 1 du plan d'action, soit l'accessibilité des lieux municipaux et des espaces publics. Cet axe a des conséquences directes sur l'atteinte des objectifs fixés dans les autres axes d'intervention ciblés par ce plan d'action. C'est pourquoi nous proposons des ajustements qui nous paraissent impératifs pour un réel impact :

- Mettre en place d'échéanciers précis pour l'élaboration des actions ;
- Prévoir l'obligation d'atteinte de résultats ainsi que des mesures en cas de non-respect ;
- Inclure dans les unités responsables de l'atteinte de résultats les personnes ayant un handicap et/ou les organisations travaillant avec cette population.

Moelle épinière et motricité Québec

Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc) est un organisme à but non lucratif qui existe depuis 1946, auparavant connu sous le nom d'Association des paraplégiques du Québec. Il vise à servir la cause des personnes vivant avec une lésion à la moelle épinière. Par ses activités, ses actions, ses services, son histoire et ses interventions, MÉMO-Qc a su s'établir comme l'organisme de référence, d'influence et d'avant-garde incontournable pour tout ce qui concerne cette population au Québec.

La mission fondamentale de MÉMO-Qc est de favoriser l'autonomie et améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec un handicap. L'organisme intervient pour faciliter l'intégration sociale des personnes ayant une lésion à la moelle épinière, faire la promotion de leurs droits et soutenir la recherche. Elle vise également le développement de l'employabilité des personnes ayant des limitations physiques et neurologiques.

Des services d'intégration au financement de la recherche scientifique, MÉMO-Qc s'investit avec sérieux et dynamisme dans tous les domaines où elle s'engage au nom de la qualité de vie et de la cause des personnes lésées médullaires. L'organisme se fait aussi un devoir de pratiquer ce

qu'il prêche et, de ce fait, plusieurs de ses employés sont des personnes lésées médullaires, et ce, non seulement parce que ces derniers sont fort bien placés pour comprendre d'autres gens dans la même condition qu'eux, mais aussi, et avant tout parce que MÉMO-Qc y trouve entièrement son compte en matière de compétences.

Recommandations

Mise en place d'échéanciers précis pour l'élaboration des actions

La mise en place d'échéanciers précis pour chacune des actions est cruciale pour atteindre les objectifs fixés dans les délais souhaités. En effet, le plan d'action ici proposé ne prévoit pas un échéancier clair et précis pour chacune des actions à réaliser au cours de l'année 2019-2020. Sans ces échéanciers, il nous apparaît improbable de pouvoir suivre la progression du travail à faire et de s'assurer du respect du plan d'action. Nous craignons que cela permette de repousser à un prochain plan l'atteinte complète des objectifs ici énoncés.

Notre revendication

Que pour chacune des actions à réaliser soit prévu un échéancier avec une date de début ainsi que la durée estimée pour l'atteinte de l'objectif établi.

L'obligation d'atteinte de résultats ainsi que des mesures en cas de non-respect

Il en va de la responsabilité de la Ville de s'assurer que les différents acteurs impliqués dans l'atteinte des objectifs prennent les moyens nécessaires pour les réaliser. Nous croyons que l'absence de pénalités, en cas de non-respect des engagements présentés, amène les responsables à tarder à poser des gestes concrets pour améliorer l'architecture des infrastructures de la ville de Montréal.

Notre revendication

S'assurer que la municipalité prenne les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, et ce, dans les délais prescrits dans les échéanciers. La Ville doit aussi contraindre les différents acteurs municipaux à atteindre les objectifs exigés.

Inclure dans les unités responsables de l'atteinte de résultats des personnes ayant un handicap et/ou des organisations travaillant avec cette population

La population montréalaise ayant un handicap vit au quotidien avec les nombreux obstacles du cadre bâti de sa ville. Nous croyons que ces personnes sont les mieux placées pour identifier les solutions et les besoins en matière d'accessibilité et de proposer des solutions. Force est de constater que le milieu communautaire n'est souvent pas consulté ou impliqué dans la mise en place des actions proposées. Cela fait en sorte que nous nous butons souvent à des changements qui ne représentent pas les réels besoins de nos membres.

Nos revendications

Que les personnes ayant un handicap soient consultées et impliquées dans la mise en place des actions ;

Que les organisations qui travaillent auprès de cette clientèle soient consultées et impliquées dans l'élaboration des solutions et des actions à poser.

Conclusion

Nous vous avons résumé nos principales demandes afin d'améliorer le *Plan d'action 2019-2020 en accessibilité universelle*. Nous espérons que le nouveau plan d'action tiendra compte des différentes recommandations que nous avons formulées pour ainsi permettre de réelles avancés en matière d'accessibilité architecturale. Nous espérons également que les mesures promises dans ce nouveau plan d'action soient réellement mises en œuvre afin de garantir aux personnes handicapées leur droit à une pleine participation sociale et professionnelle. Finalement, nous tenons à rappeler à la Ville de Montréal que bien que certains lieux soient de compétences

partagées avec d'autres instances, comme les commerces, la Ville se doit de trouver des façons d'exiger de meilleures pratiques en accessibilité universelle afin de pouvoir aspirer à être un leader en la matière.